



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/18
24 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Troisième session
11-28 avril 1995
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION
D'ACTION 21, L'ACCENT ÉTANT MIS SUR LES ÉLÉMENTS INTERSECTORIELS
D'ACTION 21 ET LES FACTEURS CRITIQUES DE LA DURABILITÉ

L'information pour la prise de décisions et le Plan Vigie

Rapport du Secrétaire général

* E/CN.17/1995/1.

95-05792 (F) 080495 080495

9505792

/...

RÉSUMÉ

Les objectifs énoncés au chapitre 40 d'Action 21¹ visent à améliorer la qualité et la présentation de l'information et à permettre aux décideurs d'y avoir plus facilement accès à tous les niveaux, national ou international, à titre individuel ou au sein des collectivités. Leur réalisation suppose que l'on renforce constamment les capacités de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des données aux niveaux national et local. Le présent rapport examine un certain nombre de questions importantes liées aux stratégies en matière d'information, telles que l'amélioration de l'évaluation des données et de leur analyse, la définition de normes et la méta-information, ou l'établissement de réseaux.

Quatre des questions abordées font l'objet de propositions concrètes qui pourraient être mises en oeuvre rapidement. Ces propositions concernent l'adoption d'un programme de travail ayant trait aux indicateurs du développement durable, le Plan Vigie de l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies, la création d'un plan complémentaire de Veille du développement et l'élaboration d'un système commun ou de systèmes compatibles de consultation des bases de données des organismes des Nations Unies. Elles sont exposées aux paragraphes 95 à 98.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 13	4
A. Les étapes du processus de prise des décisions	4 - 11	4
B. Les utilisateurs de l'information	12 - 13	6
I. APERÇU DE LA SITUATION ET DES PROBLÈMES	14 - 18	7
II. PROGRÈS ACCOMPLIS, PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET DONNÉES D'EXPÉRIENCE	19 - 66	8
A. Indicateurs du développement durable	19 - 32	8
B. Collecte et exploitation des informations	33 - 49	11
1. Le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies	37 - 42	13
2. Plan de surveillance du développement	43 - 49	14
C. Amélioration des méthodes d'évaluation et d'analyse des données	50 - 59	16

D.	Mise en place d'un cadre d'information global	60 - 62	18
E.	Renforcement de la capacité en matière d'information classique	63 - 66	19
III.	AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	67 - 94	20
A.	Production d'une information utilisable dans la prise de décisions	67 - 77	20
B.	Normes et méthodes permettant de traiter l'information	78 - 81	23
C.	Mise au point d'une documentation concernant l'information	82 - 84	23
D.	Création et renforcement des capacités de constitution de réseaux électroniques	85 - 91	24
E.	Utilisation des sources d'informations commerciales	92 - 94	25
IV.	CONCLUSIONS ET PROJETS D'ACTION	95 - 98	26

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
Annexes	
I. INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : PROGRAMME DE TRAVAIL . . .	28
II. PLAN VIGIE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	44

INTRODUCTION

1. Le chapitre 40 d'Action 21¹ intitulé "L'information pour la prise de décisions" traite d'un large éventail d'activités liées à cette question. L'une de ces activités concerne le Plan Vigie qui est mis en oeuvre dans tous les organismes intéressés des Nations Unies et qui constitue en soi un système d'information détaillé et complexe sur l'environnement. Les maîtres d'oeuvre chargés de réaliser les objectifs du chapitre 40 et du Plan Vigie, à savoir le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont décidé d'unir leurs efforts et de présenter un rapport unique portant sur ces deux aspects. Leur décision a été approuvée par un groupe de travail interinstitutions sur le Plan Vigie en juin 1994.

2. Le présent rapport a été élaboré à partir des observations formulées par les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies et plusieurs organisations non gouvernementales. En outre, le Département de la coordination des politiques et du développement durable tient à remercier les organisateurs de six ateliers qui ont permis de préciser certains points abordés dans le chapitre 40 d'Action 21 : a) le Groupe de travail sur le Plan Vigie, réuni à l'initiative du PNUE (Genève, 1er et 2 juin 1994); b) le Forum consultatif du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'utilisation des systèmes d'information et de la technologie aux fins du développement humain durable (New York, 24 et 25 mai 1994); c) la réunion consultative informelle sur l'environnement, le développement et l'information organisée par le Centre canadien pour le développement international (CDRI) Ottawa (Canada), 11 et 12 avril 1994); d) l'atelier sur les indicateurs du développement durable, organisé par la Banque mondiale (Washington, 22 et 23 septembre 1994); e) la réunion du Groupe d'experts sur le Plan de surveillance du développement organisée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le PNUD (New York, 15 et 16 décembre 1994); et f) l'atelier sur les indicateurs du développement durable organisé par les Gouvernements belge et costa-ricien, le PNUE et le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) (Gand (Belgique), 9, 10 et 11 janvier 1995). La réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, organisée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat les 14 et 15 février 1995 a également servi de base à l'élaboration des observations et propositions formulées dans le présent rapport.

3. Lors de l'examen des rapports, il convient de garder à l'esprit que la collecte, le traitement et la diffusion de l'information occupent une large place dans tous les chapitres d'Action 21. Pour de plus amples détails sur ces questions, on peut se reporter aux rapports thématiques soumis à la Commission.

A. Les étapes du processus de prise des décisions

4. Le chapitre 40 d'Action 21 reconnaît que "chacun est un utilisateur et un fournisseur d'informations, au sens large". En outre, il souligne que les décisions sont prises à tous les niveaux, "des niveaux national et international (...) au niveau local et à celui de l'individu". Il souligne la nécessité "d'éliminer le fossé en matière d'information" et d'améliorer l'accès à

l'information en entreprenant diverses activités qui permettent d'améliorer chacune des étapes du processus de prise des décisions (par. 40.1).

5. La prise de décisions est un processus cyclique : les décisions donnent lieu à certaines actions qui elles-mêmes entraînent de nouvelles décisions. On considère généralement que ce processus se déroule en cinq étapes : a) identification des problèmes; b) formulation des politiques; c) mise en oeuvre des politiques définies; d) contrôle des résultats; et e) évaluation. Ces étapes ne sont pas linéaires mais chacune peut constituer un point de départ dans un processus circulaire.

6. L'information requise varie en fonction du type de décisions à prendre. Les besoins de chaque étape peuvent différer à d'autres égards également. Pour identifier les problèmes, il faut disposer de données scientifiques et techniques ainsi que de méthodes pour recueillir et interpréter ces données. Or, ces données sont en partie le fruit des activités de contrôle des résultats et d'évaluation. On peut donc considérer que le cycle contrôle des résultats-évaluation-identification des problèmes forme un tout.

7. La formulation des politiques à mettre en oeuvre exigera vraisemblablement d'autres données, par exemple sur la situation sociale, économique, technologique et culturelle d'un pays. Elle suppose avant tout l'évaluation des différentes techniques qui permettraient de résoudre les problèmes définis et le recours à d'autres méthodes d'évaluation et de prévision. Et surtout, elle n'est possible que si l'on a élaboré au préalable une stratégie qui fixe les objectifs à atteindre.

8. Pour appliquer les politiques définies, il faut disposer d'informations sur la situation sur le terrain, et notamment sur les acteurs qui participeront à la mise en oeuvre de ces politiques. La représentation des "grands groupes" revêt une importance particulière car ce sont eux qui jouent le rôle de relais de l'information auprès de la population.

9. C'est en assurant régulièrement le contrôle et l'évaluation des résultats que l'on pourra déterminer l'efficacité de la politique définie et les domaines dans lesquels il faut continuer d'identifier les problèmes et formuler des politiques.

10. Il est absolument indispensable de renforcer les capacités à tous les stades de la prise des décisions. Il convient notamment de prévoir une formation dans les domaines de la collecte, du traitement et de l'exploitation de l'information, ainsi qu'aux techniques d'évaluation et d'analyse; de créer des bases de données et des systèmes d'information internes et, le cas échéant, de les relier à des systèmes externes; de mettre au point des mécanismes qui favorisent la participation des grands groupes en tant que fournisseurs et utilisateurs d'informations; et de mettre en place une structure institutionnelle à l'appui de toutes ces activités.

11. En matière d'information, tous les producteurs sont également des utilisateurs potentiels. Les décideurs aux niveaux local et national, les grands groupes et les organisations internationales échangent tous des informations à différentes fins. Les informations peuvent varier en fonction

des produits ou des objectifs mais ce n'est pas toujours le cas. Le fait que l'offre d'informations a jusqu'à présent primé sur la demande souligne la nécessité de faire appel à des "courtiers" de l'information et de fournir des informations répondant à la demande.

B. Les utilisateurs de l'information

12. La notion d'"utilisateur" de l'information est plus large que celle de "décideur", même si, en règle générale, les utilisateurs cherchent à obtenir des informations pour prendre des décisions. Le chapitre 40 d'Action 21 s'adresse essentiellement aux décideurs au niveau national, mais d'autres utilisateurs jouent également un rôle important. Dans un pays, ces utilisateurs peuvent être :

a) Des responsables gouvernementaux de la planification économique, qui utilisent surtout des informations macro-économiques fournies par des ministères et par l'Office national de statistiques;

b) Des ministères sectoriels, des entreprises publiques et des organismes publics, qui utilisent généralement des informations recueillies au niveau national par les services ministériels, et des données provenant d'organismes internationaux. Ces données sont parfois difficiles à exploiter dans la mesure où elles ne sont pas normalisées et où il n'existe pas de méthodes d'évaluation;

c) Les chercheurs et analystes des universités, des instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales menant des activités analogues, qui jouent un rôle important dans l'analyse et la modélisation et peuvent servir de relais pour la transmission d'informations techniques aux décideurs politiques;

d) Les organismes et entreprises du secteur privé, qui ont besoin d'informations très précises et qui les obtiennent généralement auprès de sources privées;

e) Les utilisateurs d'informations au niveau local, y compris les grands groupes et les organisations qui les représentent, qui ont besoin d'informations sur des sujets aussi divers que le climat et l'aménagement du territoire ou les tendances micro-économiques;

f) Les organismes bilatéraux et multilatéraux, qui ont besoin d'informations au niveau national, d'ordre macro-économique ou concernant des projets déterminés.

13. Les organismes bilatéraux et multilatéraux, y compris les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ont également besoin d'échanger des informations, afin d'améliorer l'harmonisation et la normalisation des données et de tirer parti de leurs expériences respectives dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution des projets. Cette question est examinée ci-après à la rubrique intitulée "Réseaux".

I. APERÇU DE LA SITUATION ET DES PROBLÈMES

14. Il ressort de l'analyse des activités entreprises depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans le domaine de l'information pour la prise des décisions, notamment dans le cadre de l'étude approfondie du Plan Vigie, que nombre des éléments nécessaires à un système d'information efficace pour la prise des décisions en matière d'environnement et de développement durable ont été ou vont être mis en place au niveau international. Des progrès considérables ont également été accomplis au niveau national, grâce aux efforts des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et du système des Nations Unies. Il convient néanmoins de développer et de renforcer les activités entreprises et, d'une façon générale, de mieux les coordonner à tous les niveaux.

15. Il faut non seulement continuer à améliorer l'accès à l'information, mais renforcer les capacités de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion aux niveaux national et local. Les rapports nationaux indiquent qu'une des approches les plus globales adoptées par les gouvernements à cet effet consiste à élaborer des stratégies ou politiques nationales en matière d'information, qui s'inscrivent souvent dans le cadre de leurs stratégies de développement durable.

16. Il convient en outre d'intégrer les divers éléments dans un processus cohérent qui assure que les informations recueillies (en général, par les gouvernements), soient rapidement compilées, évaluées et diffusées sous une forme exploitable par les décideurs. Le présent rapport étudie les mécanismes mis en place à cette fin, et notamment les efforts déployés par l'Ouganda, le Pakistan, la Suisse et la Turquie pour créer des systèmes d'information complets au niveau national, et par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique pour définir un cadre global à l'aide d'indicateurs.

17. La "révolution de l'information" grâce aux technologies nouvelles comme les réseaux électroniques et la synthèse d'images par ordinateur permettra des échanges et une utilisation de l'information inimaginables il y a à peine quelques années. Nous courons même le risque d'être "surinformés", nos capacités de collecte et de diffusion de l'information étant bien supérieures à notre faculté d'assimilation.

18. Les décideurs n'ont pas toujours les qualifications techniques requises pour exploiter au mieux les informations scientifiques, techniques ou statistiques. Il leur faut souvent faire appel à des experts pour les interpréter. Il est donc nécessaire de revoir en détail les modalités de diffusion de l'information pour que ses éléments essentiels puissent être évalués et communiqués sous une forme compréhensible et exploitable. L'utilisation d'indicateurs permet de progresser dans cette voie. Mais on pourrait aussi faire appel à des "courtiers de l'information" qui donneraient aux informations disponibles une plus grande valeur en les interprétant, en les traitant et en les sélectionnant. Le courtier de l'information est un intermédiaire capable de mieux faire connaître les informations disponibles, leur coût et l'usage qui peut en être fait.

II. PROGRÈS ACCOMPLIS, PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET DONNÉES D'EXPÉRIENCE

A. Indicateurs du développement durable

19. Les décideurs ont besoin de disposer d'informations concises qui leur soient présentées de façon claire, sans ambiguïtés ni détails superflus. Il s'agit de mettre en évidence certains phénomènes ou tendances, en simplifiant l'information, en la quantifiant et en la communiquant². Dans cette optique, les indicateurs pourraient non seulement améliorer la qualité de l'information pour la prise de décisions, mais aussi simplifier les méthodes de publication de l'information en permettant le remplacement de données détaillées ou de textes descriptifs par des mesures couramment admises.

20. Action 21 recommande aux pays, à l'échelon national, et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, à l'échelon international, de définir la notion d'indicateurs du développement durable pour pouvoir identifier ces indicateurs (par. 40.6). Les indicateurs sont des instruments de politique plus efficaces lorsqu'ils sont utilisés par rapport à des objectifs fixés dans le cadre des politiques nationales.

21. Plusieurs pays élaborent actuellement leurs propres indicateurs de l'environnement ou du développement durable. Il s'agit notamment de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de Cuba, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, de l'Inde, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. D'autres pays, dont l'Ouganda et la Turquie, ont fait part de leur intention d'entreprendre des travaux dans ce domaine.

22. Dans Action 21, les organes et organismes des Nations Unies sont en outre priés de formuler, en coordination avec d'autres organisations compétentes, des recommandations permettant de faciliter l'élaboration concertée d'indicateurs aux niveaux national, régional et mondial et de veiller à incorporer une série appropriée de ces indicateurs dans des rapports et des bases de données communs, régulièrement mis à jour et accessibles à tous, afin qu'ils soient utilisés au niveau international, eu égard aux considérations touchant la souveraineté nationale (par. 40.7).

23. De nombreux organismes, appartenant ou non au système des Nations Unies, élaborent des indicateurs du développement durable. La Commission économique pour l'Europe (CEE) s'y emploie dans le cadre de ses travaux sur les statistiques et la comptabilité de l'environnement. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) réalise, dans le cadre du Comité interorganisations pour les questions d'environnement-développement en Asie et dans le Pacifique, une étude sur l'élaboration d'indicateurs du développement durable et écologiquement rationnel qui viendrait compléter les activités menées à l'échelon mondial. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) évalue l'intérêt que présentent ses travaux sur les indicateurs socio-économiques pour l'élaboration d'indicateurs du développement durable. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) quant à elle met en oeuvre un programme visant à fournir aux pays de la région une assistance dans ce domaine. Au sein des Nations Unies, il convient en outre de citer les travaux effectués

par la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur les indicateurs et la comptabilité de l'environnement; le PNUD dans le domaine de l'évaluation du développement humain durable (avec le Rapport mondial sur le développement humain et l'indice global du développement - IDH); le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) sur les indicateurs de la désertification; le PNUD sur les indicateurs de l'environnement et les perspectives mondiales en matière d'environnement; le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sur les indicateurs du logement urbain à l'usage des administrations locales et nationales; la Banque mondiale sur les indicateurs du développement durable; l'Université des Nations Unies (UNU) et la Banque mondiale sur les indicateurs aux fins de la surveillance de l'environnement; l'OMS sur les 12 indicateurs de la situation sanitaire dans le monde; le PNUD et l'OMS sur les indicateurs locaux tenant compte à la fois de l'environnement et de la situation sanitaire; l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le domaine de l'évaluation rapide de la pauvreté; l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur les indicateurs facilitant la détection des changements climatiques; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine des indicateurs permettant d'assurer à faible coût le suivi de l'agriculture et du développement rural durables, et, en collaboration avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) sur l'élaboration d'un système de protection et d'exploitation durables des forêts, destiné à être utilisé au niveau national; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) sur l'intérêt de ses travaux sur les statistiques industrielles et les indicateurs connexes pour le développement durable; et le Comité de la planification du développement de l'ONU sur les indicateurs permettant d'identifier les pays les moins avancés parmi les pays en développement et d'évaluer le progrès économique et social dans ces pays.

24. D'autres organisations intergouvernementales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne et l'Alliance mondiale pour la nature, ainsi que des organisations non gouvernementales comme l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, le Fonds mondial pour la nature, New Economics Foundation, World Watch Institute, World Resources Institute et l'Institut Wuppertal, mènent également des activités dans ce domaine. Il incombe maintenant au Département de la coordination des politiques et du développement durable, en tant que maître d'oeuvre, de rassembler les nombreux acteurs concernés, de tirer des enseignements des travaux qu'ils ont menés et de proposer un programme de travail concerté sur les indicateurs du développement durable qui réponde aux besoins de la Commission du développement durable, ainsi qu'à ceux de tous les États Membres. Ce programme de travail figure à l'annexe I.

25. Dans le chapitre 40 d'Action 21, la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est priée de poursuivre l'élaboration d'indicateurs du développement durable au niveau national. En 1993, le PNUD et la Division de statistique du Secrétariat ont créé à cet effet un Groupe consultatif d'experts sur les indicateurs de l'environnement et du développement durable. La Division de statistique a présenté dans le cadre de ce groupe une classification (provisoire) d'indicateurs du développement durable.

26. Soucieuse de poursuivre l'effort de concertation, la Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable a constitué avec la Division de statistique une équipe spéciale chargée d'établir une classification des indicateurs destinée à servir de base au projet de programme de travail. Cette classification "d'éléments moteurs de situation et d'action" est décrite à l'annexe I.

27. Les travaux entrepris visent essentiellement à définir les indicateurs du développement durable, à préciser les méthodes employées, à dispenser une formation et, le cas échéant, à mettre en oeuvre d'autres activités en vue de renforcer les capacités pour permettre aux décideurs de disposer d'indicateurs du développement durable au niveau national. Les indicateurs employés dans le cadre des politiques nationales peuvent également être utilisés dans les rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable et à d'autres organes intergouvernementaux.

28. La classification provisoire a été présentée lors d'un atelier organisé dans les locaux de la Banque mondiale à Washington, les 22 et 23 septembre 1994. Un grand nombre d'organismes élaborant des indicateurs du développement durable et les représentants de plusieurs gouvernements ont participé à cet atelier. Ils ont estimé que, comme de nombreux organismes s'employaient à élaborer des indicateurs du développement durable, il serait utile d'harmoniser leurs efforts pour établir un ensemble d'indicateurs qui permette d'évaluer les progrès accomplis au niveau national en matière de développement durable. Ils ont également jugé qu'il fallait faire preuve de souplesse dans l'application de cet ensemble d'indicateurs, étant donné que les priorités et les problèmes diffèrent selon les pays et les régions.

29. Les organismes qui participent au projet sur les indicateurs du développement durable exécuté par le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement sont convenus qu'il était souhaitable que l'ensemble d'indicateurs adopté dans le cadre de ce projet soit le même que celui qui est actuellement élaboré pour la Commission du développement durable. Ce projet vise à définir un nombre limité d'indicateurs fortement agrégés pour la prise des décisions aux niveaux national et international. La réunion organisée par la Belgique, le Costa Rica, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le PNUE et le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement a permis à des spécialistes et à des utilisateurs appartenant à des administrations gouvernementales, à des organisations internationales et à des organisations non gouvernementales d'examiner les différentes méthodes d'élaboration d'indicateurs exploitables par la Commission en analysant leur valeur scientifique et, en déterminant si leur mise en oeuvre était techniquement possible et politiquement acceptable.

30. L'élaboration d'indicateurs fortement agrégés du développement durable pourrait aller de pair avec la mise au point de l'ensemble d'indicateurs. Il s'agit là d'un effort à plus long terme qui est néanmoins important pour trois raisons : il permet d'étudier les liens entre les différentes variables, et donc de tenir compte de l'interdépendance fondamentale des composantes du développement durable; de synthétiser les informations recueillies et analysées et de les diffuser sous une forme plus accessible aux décideurs; et, le cas échéant, de définir les éléments d'un système d'alerte rapide.

31. La classification commune proposée pour les indicateurs, les critères de sélection de ces indicateurs, le programme de travail et l'ensemble d'indicateurs du développement durable soumis à la Commission figurent à l'annexe I. Il est proposé à la Commission du développement durable de décider de poursuivre les travaux sur cette base, étant entendu qu'il s'agit d'un ensemble provisoire d'indicateurs destiné à être appliqué avec souplesse, qui sera affiné par les différents pays en fonction de leurs propres besoins, lorsque les travaux méthodologiques auront progressé, que des essais auront été effectués et que la formation nécessaire aura été dispensée.

32. Il est également proposé à la Commission du développement durable d'encourager les intéressés à continuer de collaborer aux travaux en cours sur les indicateurs de l'environnement sous l'égide de la Commission de statistique.

B. Collecte et exploitation des informations

33. Dans l'Action 21, il est demandé aux pays et aux organisations internationales de dresser des inventaires des données disponibles sur l'environnement, les ressources et le développement, compte tenu des priorités nationales et internationales. La moitié des pays ayant présenté des rapports au titre du chapitre 40 ont indiqué qu'ils avaient commencé à dresser ces inventaires au cours des deux dernières années. Trois principaux objectifs ont été définis : il convient d'améliorer la gestion du développement durable, d'identifier les lacunes et de mettre en place des activités pour combler ces lacunes.

34. L'Action 21 souligne à cet égard la nécessité de renforcer le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies et la possibilité de créer un plan de surveillance du développement. En application des directives du chapitre 40, concernant notamment l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan Vigie, on a entrepris de recenser les informations disponibles et les activités réalisées au sein du système des Nations Unies dans ces domaines³. Il est apparu qu'un grand nombre d'activités menées au sein du système des Nations Unies produisent des informations utiles pour la prise des décisions et que ces informations pourraient être compilées plus efficacement pour appuyer l'élaboration des politiques nationales, la gestion de l'environnement et l'application d'Action 21.

35. Les données recueillies dans le cadre de cet inventaire et les informations complémentaires communiquées par les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales mettent en évidence certaines lacunes qu'il convient de combler, notamment en ce qui concerne la collecte des données et leur analyse, en particulier dans les domaines suivants :

- a) Programmes démographiques exécutés au niveau local (5C);
- b) Risques pour la santé dus à la pollution et aux menaces écologiques; données sur les accidents écologiques (6E);
- c) Énergie et transports au service des établissements humains (7E);
- d) Évaluation comparative des sources d'énergie (9B);

e) Détection isotopique des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère et du cours des rivières dans le cadre de recherches sur les changements climatiques qui interviennent à l'échelle planétaire; impact des émissions des moteurs d'aéronefs dans la haute atmosphère (9D);

f) Renforcement des connaissances sur les écosystèmes de montagne et promotion du développement intégré des bassins hydrographiques (13A et B);

g) Participation de la population à la définition des politiques agricoles (14B);

h) Conservation et régénération des terres; surveillance des ressources foncières (14E);

i) Phytotrophie (14J);

j) Énergie rurale (14K);

k) Application des biotechniques aux cultures vivrières et aux matières premières (16A);

l) Application des biotechniques à la promotion de la santé (16B);

m) Océan : création de bases de données internationales sur les milieux marins gérées par le Système d'information géographique (SIG), et de réseaux de laboratoires marins pouvant intervenir dans les situations d'urgence; amélioration des données sur la pêche au niveau national (17);

n) Classification et étiquetage des produits chimiques toxiques; établissement d'une liste de produits chimiques prioritaires et accélération des travaux d'évaluation des risques liés à ces produits (19B);

o) Prévention et gestion des déchets dangereux (20A et B);

p) Élimination et traitement des déchets (21C et D);

q) Informations sur le rôle, les activités et la participation des grands groupes, en particulier des organisations non gouvernementales (27), des collectivités locales (28), des entrepreneurs (30) et des agriculteurs (32) (23-32);

r) Techniques écologiquement rationnelles disponibles (34);

s) Promotion de la production locale et exploitation des informations sur le développement durable (notamment des connaissances traditionnelles) et les initiatives communautaires.

36. Même lorsque l'on dispose de données de qualité, dans bien des cas, ces données ne correspondent pas à des zones géographiques déterminées et n'ont pas une portée universelle. Il convient donc d'intégrer ces données à un système de référence géographique et de coordonner la collecte des informations dans les différents secteurs et entre les différentes organisations, aux niveaux national

et régional. Dans de nombreux secteurs, les comparaisons à l'échelon local, qui visent à mettre en évidence des différences à l'intérieur d'une même ville ou d'un même district par exemple, peuvent également jouer un rôle essentiel pour l'identification des problèmes et la recherche de solutions adéquates.

1. Le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies

37. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, en 1972, c'est dans le cadre du Plan Vigie que l'ONU surveille et évalue l'état de l'environnement mondial. Conformément aux décisions de l'Assemblée générale de l'ONU et du Conseil d'administration du PNUE, le Plan Vigie est actuellement remodelé et renforcé afin d'associer étroitement l'ensemble des initiatives internationales visant à coordonner, à harmoniser et à intégrer les activités d'observation, d'évaluation et d'établissement de rapports.

38. Cette opération est destinée à fournir des informations pertinentes relatives à l'environnement et à la situation socio-économique qui permettront de prendre aux niveaux national et international des décisions en matière de développement durable, et de signaler rapidement l'émergence de problèmes nouveaux appelant une action internationale. À cette fin, des informations portant sur l'état et les tendances des principales ressources mondiales et la surexploitation dont elles font l'objet, les variables et les processus affectant à la fois les systèmes naturels et humains, ainsi que les réponses apportées aux problèmes dans ces domaines devraient être fournies en temps voulu.

39. Le Plan Vigie s'intéresse notamment aux principales questions suivantes :

a) Observation de la capacité des ressources de la terre et conséquences de phénomènes tels que la déforestation, la dégradation des sols et la désertification;

b) Perte de zones naturelles et réduction de la diversité biologique;

c) Protection de l'atmosphère;

d) Quantité et qualité des ressources en eau douce;

e) État des océans et des zones côtières;

f) État de santé et qualité de la vie déterminés par l'environnement, y compris les conditions de vie et de travail des pauvres;

g) Accumulation de déchets, en particulier de déchets dangereux, et de produits chimiques;

h) Risques des biotechnologies.

En outre, le Plan Vigie doit être attentif aux problèmes nouveaux, et en particulier aux interactions inévitables entre toutes ces questions et le processus de développement, lorsqu'elles peuvent constituer des menaces pour les

perspectives de développement et le bien-être de l'humanité. Il doit non seulement évaluer chaque problème séparément, mais aussi se doter des capacités permettant de les examiner tous ensemble et de poser les principaux problèmes d'orientation auxquels doit faire face la communauté internationale.

40. Aucun organisme des Nations Unies ne peut accomplir cette tâche tout seul. Celle-ci exige que l'ensemble du système des Nations Unies et de nombreux partenaires extérieurs s'associent, que chaque organisme s'intéressant particulièrement aux problèmes de l'environnement et des ressources ouvre la voie dans son domaine particulier, et que le PNUÉ, qui joue un rôle de coordonnateur en matière d'environnement, veille à ce que l'ensemble de ces composantes forme un tout intégré.

41. Lors de la mise en oeuvre du Plan Vigie, le système des Nations Unies facilitera l'accès aux informations et aux activités environnementales, ainsi qu'aux informations détenues par chaque composante du système. Il identifiera les possibilités de collaboration et de renforcement mutuel des programmes d'observation et d'évaluation à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Il encouragera le renforcement de capacités en vue de la collecte de données, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, et veillera à améliorer l'harmonisation et le contrôle de la qualité des données et la normalisation des méthodes. Le Plan Vigie facilitera également l'utilisation accrue des informations et des évaluations fournies par chaque partenaire prenant part, aux niveaux national et international, au processus de décision, et s'efforcera de coordonner l'établissement de rapports conjoints sur l'état de l'environnement mondial et le développement durable. Il pourrait aussi déterminer les mesures prioritaires à prendre au niveau international; attirer l'attention sur les problèmes environnementaux naissants; favoriser les échanges de données d'expérience sur l'utilisation de nouvelles techniques et la manière d'accroître l'impact de l'information. Il pourrait également contribuer à la mise en oeuvre de plans d'action cohérents répondant à des mandats à l'échelle du système des Nations Unies tels qu'Action 21.

42. Dans le cadre du Plan Vigie, le PNUÉ a mis en place un groupe de travail comprenant toutes les organisations concernées du système des Nations Unies, en vue d'appuyer la poursuite du développement du Plan et de faciliter la prise de décisions en commun. Il a également créé un secrétariat du Plan Vigie à effectif réduit destiné à assurer une liaison constante entre les différents partenaires et à contribuer à la mise en oeuvre des activités communes. Cette question est abordée à l'annexe II du présent rapport.

2. Plan de surveillance du développement

43. Une lacune importante a été signalée dans le chapitre 40 et soulignée à nouveau par la Commission du développement durable à sa première session, ainsi que par les organismes de l'ONU à l'occasion de l'examen du Plan Vigie, à savoir l'absence d'un "plan de surveillance". Si la dimension environnementale du Plan Vigie est nécessaire pour identifier les limites de viabilité des systèmes écologiques, la Conférence de Rio de Janeiro nous enseigne que la protection de l'environnement ne peut plus être envisagée sans tenir compte du développement.

44. Dans un effort de coopération, les organismes de l'ONU ont commencé d'élaborer des propositions en vue de la mise en place d'un plan de surveillance du développement. Par exemple, lors d'une réunion d'experts, organisée conjointement par le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le PNUD à New York, les 14 et 15 décembre 1994, il a été proposé qu'un plan de surveillance du développement soit établi afin d'aider les dirigeants, en particulier au niveau national, à comprendre les interactions entre les phénomènes physiques (environnementaux), sociaux et économiques, et les possibilités d'action qui découlent de ces interactions. Ce mécanisme pourrait également faciliter la coordination de la collecte et de la présentation de données par les organismes du système des Nations Unies dans le domaine du développement durable.

45. Alors que le Plan Vigie est avant tout un système d'information mondial, le Plan de surveillance du développement pourrait être fondé sur des systèmes d'information nationaux. Bien qu'ils ne soient pas tout à fait similaires, ces deux instruments pourraient être complémentaires. Le Plan Vigie alimenterait en informations le Plan de surveillance du développement, et les deux systèmes seraient coordonnés.

46. Le Plan de surveillance du développement utiliserait des données existantes et serait associé aux activités en cours portant sur les indicateurs du développement durable, notamment celles visant à définir des indicateurs fortement agrégés. Dans la mesure où il est destiné à être utilisé au niveau national, il devrait être lié à des objectifs fixés par les pays eux-mêmes. Lorsque ceux-ci n'en ont pas encore établi, les problèmes propres à chaque pays devraient être identifiés et des objectifs fixés en fonction de ces problèmes.

47. Les produits spécifiques du Plan de surveillance du développement doivent être davantage précisés; ils pourraient cependant comprendre notamment des tableaux de données portant sur les indicateurs suivis au niveau national, ainsi que des communications sur les conclusions des analyses des questions naissantes. S'il y a lieu, les produits pourraient être élaborés en coopération avec le Plan Vigie et être reliés aux activités de renforcement des capacités et de formation.

48. Pour devenir opérationnel, le Plan de surveillance du développement exigerait qu'un centre de liaison soit désigné au niveau national et que des accords de coopération soient conclus entre les organismes participants. Les bureaux de pays du PNUD pourraient servir de centres de liaison nationaux.

49. D'autres études sont nécessaires pour définir de manière plus précise les objectifs, les activités et les produits du Plan de surveillance du développement, ainsi que ses rapports avec le Plan Vigie. À cette fin, des consultations complémentaires devront être menées à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies; en collaboration avec le PNUD et le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le PNUD pourrait se charger d'organiser cette coopération et d'en rendre compte à la Commission à sa quatrième session.

C. Amélioration des méthodes d'évaluation et d'analyse des données

50. Dans de nombreux pays, diverses activités sont en cours. Les pouvoirs publics et les collectivités locales prennent l'initiative d'établir des données et des stocks d'information. La mise en place de cadres nationaux d'information et de systèmes de classification des indicateurs s'inscrit également dans le cadre des efforts que font les pays pour améliorer la collecte, l'évaluation et l'analyse des données. En outre, le Plan Vigie et le Plan de surveillance du développement constituent pour les organisations internationales des moyens de mettre au point des méthodes concrètes de coordination, de collecte et d'évaluation harmonieuses des données aux niveaux national et international. Le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU sera axé, entre autres, sur la mise au point de concepts et de méthodes relatifs aux indicateurs environnementaux et d'une comptabilité environnementale et économique intégrée.

51. La mise au point conjointe, par les organismes compétents des Nations Unies et la communauté scientifique internationale, d'un Système mondial d'observation du climat, d'un Système mondial d'observation des océans et d'un Système mondial d'observation terrestre constitue un autre exemple. Ces initiatives tendent à organiser des programmes opérationnels de mesures à long terme permettant de comprendre le fonctionnement des systèmes mondiaux et d'établir des modèles, ainsi que de déceler des signes éventuels de changements prévus à l'échelle planétaire. Ces systèmes visent à combler le vide entre les programmes de recherche à court terme et la collecte de données opérationnelle à des fins de gestion; s'ils sont convenablement appuyés par les pouvoirs publics, ils devraient permettre de disposer d'ensembles de données comparables et coordonnées au niveau mondial, servant à déterminer les tendances importantes et constituant les fondements de systèmes d'alerte rapide. D'autres systèmes plus spécialisés sont actuellement créés ou renforcés dans des domaines particuliers, le plus souvent dans ce contexte général.

52. Les ONG travaillant au niveau international fournissent également de nombreux exemples. Ainsi, NGONET exploite un réseau mondial spécialisé dans l'environnement et le développement, constitué d'un ensemble de noeuds régionaux et axé en particulier sur les besoins d'information des pays du Sud, des populations autochtones, des femmes et des organisations communautaires. L'Institut international pour l'environnement et le développement prévoit de mettre en place un centre technique international concernant les méthodes et les approches fondées sur la participation et travaille à la mise au point d'un système de comptabilité des ressources forestières pour le compte de l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il publie également un ensemble de guides sur l'évaluation de l'environnement, les ressources naturelles et les stratégies de développement durable, et collabore avec l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) en vue d'assurer le Service d'information international sur l'évaluation de l'environnement et des ressources naturelles (INTERAISE). Ce service consiste en une base de données informatisée de documents nationaux relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles, un centre de documentation et un service d'orientation pour l'information et dispose d'un certain nombre d'annuaires régionaux.

53. Au niveau national, les activités sont souvent appuyées par plusieurs organismes du système des Nations Unies, dans leurs domaines d'activité

respectifs. Le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable est l'une des initiatives les plus récentes entreprises par le PNUD, en coopération avec d'autres organisations à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Le PNUD envisage également de mettre en place, au niveau national, un second programme complémentaire destiné à renforcer les flux d'information; grâce à ce programme, tout usager pourrait avoir librement accès à des informations et données provenant de différentes composantes du système des Nations Unies et d'autres organisations, sous forme électronique ou traditionnelle, ou par l'intermédiaire des bureaux de pays du PNUD ou d'autres institutions locales. Dans les deux cas, l'accent serait mis sur l'évaluation de la demande au niveau national.

54. La plupart des organismes qui collectent des données ou renforcent les capacités nationales pour ce faire s'efforcent constamment de mettre au point des méthodes normalisées, d'harmoniser les définitions et classifications et d'assurer le contrôle de la qualité des données. Ces éléments sont essentiels pour que les informations se prêtent à des applications plus générales et l'absence d'une approche commune dans certains domaines a empêché l'évaluation globale de problèmes importants. L'un des moyens de parvenir à une compréhension commune des termes consisterait à organiser, de façon cohérente, des renseignements très détaillés adaptables à différents contextes.

55. La modélisation par ordinateur est un instrument de plus en plus important pour étudier l'évolution de l'environnement et du développement et ses conséquences potentielles. Ce sont de tels modèles, alimentés par de grandes quantités de données, qui sont à la base du consensus exprimé par l'opinion scientifique internationale sur le risque de réchauffement de la planète qui découle de l'effet de serre. Les modèles sont couramment utilisés par l'OMM pour établir des prévisions météorologiques, par la FAO pour prévoir les rendements des cultures et pour donner une alerte rapide en cas de risque de famine et par l'OMS pour évaluer les risques de morbidité et d'invalidité résultant de maladies. Le PNUE, en coopération avec divers centres de recherche, examine actuellement la possibilité d'utiliser des modèles pour intégrer les nombreux types de données écologiques, sociales et économiques et pour étudier leur interaction. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques gère et perfectionne un modèle d'entrées-sorties à l'échelle mondiale qui intègre les données relatives à la pollution, aux activités de lutte contre la pollution et à l'utilisation de ressources renouvelables et non renouvelables avec des schémas de production et de consommation dans 16 régions du monde. Le programme LEADnet de la Fondation Rockefeller met au point des techniques de modélisation pour présenter divers scénarios d'impact et études de cas interactives destinées à faciliter la prise de décisions.

56. Plusieurs de ces modèles, ainsi que d'autres développés par des utilisateurs au niveau national, sont déjà utilisés dans certains pays pour étudier les possibilités d'action et aider à la prise de décisions dans le domaine du développement durable. Par ailleurs, il convient d'étudier davantage les possibilités de perfectionner les liaisons entre les différents modèles au niveau de leur application. Cette question est également abordée dans le rapport du Secrétaire général sur la modification des modes de consommation et de production (E/CN.17/1995/13).

57. Il est également possible de programmer les avis et les justifications des experts, ainsi que divers types de données scientifiques, dans des systèmes experts informatisés, qui peuvent être adaptés aux situations locales et de les mettre à la disposition des décideurs qui pourraient ainsi bénéficier plus facilement des compétences de ces spécialistes. Certains systèmes pilotes ont déjà été conçus pour des régions et des pays en développement et on peut s'attendre à d'autres progrès dans ce domaine. La FAO a considérablement progressé dans ses travaux sur les systèmes de planification agricole et l'OMS met au point des systèmes pour la planification sanitaire au niveau local. Le PNUE collabore avec l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués et d'autres organisations pour étudier l'utilité de systèmes experts dans les analyses et les rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Les systèmes d'experts peuvent aider à combler le vide créé par l'absence de compétences scientifiques appropriées dans de nombreux pays et par les longs délais nécessaires pour constituer cette capacité grâce à des programmes pédagogiques et à l'expérience pratique.

58. Les informations peuvent être accessibles à diverses échelles : de la communauté à la planète toute entière. Les problèmes étant distincts à chaque échelle, des mécanismes spécifiques d'information s'imposent à chaque niveau, mais les principes généraux énoncés dans le présent rapport continuent de s'appliquer. En outre, certaines questions peuvent être résolues à partir de données numériques ou statistiques, alors que d'autres nécessitent des données qui renvoient à des emplacements géographiques spécifiques, de façon qu'on puisse établir une carte et les relier dans l'espace à d'autres données.

59. Les analyses pourraient être mieux exploitables dans certains cas si on pouvait les compiler par zones agroécologiques, écorégions, bassins hydrographiques ou par unités géographiques comme les zones côtières ou les régions montagneuses : par exemple, le bassin hydrographique est utilisé par le PNUE et ses partenaires pour l'évaluation mondiale des ressources en eau douce. Si les données sont collectées avec une indication précise de leurs coordonnées géographiques (ce qui est aujourd'hui beaucoup plus simple grâce aux systèmes de positionnement global), il est plus facile de les mettre en corrélation dans l'espace grâce à des systèmes d'information géographique. De nombreuses données sont en fait collectées au niveau sous-national, mais elles sont généralement compilées dans des statistiques nationales avant d'être diffusées au niveau international, ce qui leur fait perdre beaucoup de leur valeur.

D. Mise en place d'un cadre d'information global

60. Le renforcement du Plan Vigie et le lancement du Plan de surveillance du développement qui lui est étroitement lié devraient fournir un cadre cohérent pour l'information relative au développement durable au niveau international. Ces mesures renforcent déjà la collaboration au sein du système des Nations Unies et améliorent l'efficacité tout en augmentant la valeur ajoutée aux données recueillies.

61. Dans le même temps, plusieurs gouvernements progressent vers l'intégration structurelle des ministères de l'environnement et du développement par la création de conseils nationaux, de commissions et d'autres mécanismes de coordination. Ces nouvelles organisations peuvent servir de centres de liaison

pour intégrer les données relatives à l'environnement et au développement. L'établissement d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis au niveau national en matière de développement durable, par la mise en oeuvre d'Action 21, devrait également favoriser ce processus.

62. Les efforts déployés aux niveaux international et national reposent sur la participation d'acteurs non gouvernementaux, gouvernementaux et intergouvernementaux. Sans la contribution des principaux groupes, comme ceux représentés par les organisations non gouvernementales, un cadre d'information ne peut être véritablement global.

E. Renforcement de la capacité en matière d'information classique

63. Les données classiques relatives aux ressources de l'environnement et aux formes de développement durable doivent être incorporées dans les systèmes d'information nationaux et internationaux. L'évaluation agricole et la planification du secteur rural, fondées sur la participation, et d'autres techniques similaires doivent être encouragées pour systématiser les données classiques. De la même façon que l'on peut parler d'"intermédiaires" pour rendre accessibles à des décideurs au niveau national de grandes quantités de données pertinentes, on devrait également envisager de recourir à des intermédiaires pour aider à convertir des données classiques dans un format utilisable à tous les niveaux.

64. Plusieurs projets et programmes de recherche sur le terrain exécutés par l'Université des Nations Unies concernent l'exploitation de connaissances traditionnelles et autochtones en matière de gestion de l'environnement, en particulier pour les systèmes agricoles. Le programme commun de recherche sur la population, la gestion des terres et les changements écologiques, mené dans des zones agroécologiques tropicales et sous-tropicales critiques, offre l'occasion d'apprendre, d'adapter et d'utiliser les informations des autochtones. Un programme connexe sur l'écologie et la mise en valeur rationnelle de la montagne, exécuté conjointement avec une ONG (International Mountain Society), est axé sur les liens entre l'homme et l'environnement dans les zones de montagne et de hauts plateaux du monde depuis 1978. Un troisième programme s'intéresse aux connaissances des autochtones d'Afrique en matière de conservation et d'utilisation de récoltes traditionnelles, de plantes médicinales et d'autres plantes, ainsi que des techniques de conservation des sols et de l'eau.

65. Les administrations locales, à l'échelon des districts, des villes ou des villages, devraient accorder une attention particulière à cette question. Les organisations non gouvernementales aux niveaux local et international, par exemple, NGONET, l'Association for Progressive Communication et le Conseil de la Terre, peuvent contribuer utilement à l'identification, à l'évaluation et à la comparaison des données traditionnelles avec les objectifs, les stratégies et les plans nationaux. Le programme de constitution de réseaux pour le développement durable du PNUD, qui, d'ici à la fin de 1995 avec l'appui de Capacités 21, sera étendu à 27 pays, devrait également contribuer à ce processus, de même que les travaux de l'Alliance mondiale pour la nature visant à renforcer le rôle des populations autochtones, notamment par l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles.

66. Parallèlement, il importe de mettre au point des directives nationales, voire internationales, relatives à la propriété des connaissances traditionnelles. Il est de notoriété publique que certaines sociétés privées recherchent spécifiquement de telles connaissances qui pourraient être utilisées dans l'industrie pharmaceutique et dans d'autres domaines commerciaux. En fait, le marché serait peut-être l'une des filières les plus efficaces de diffusion des connaissances traditionnelles. Cependant, la question des droits de propriété intellectuelle doit être soigneusement étudiée dans ce domaine.

III. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

A. Production d'une information utilisable dans la prise de décisions

67. L'information est diffusée par la communauté internationale à une vaste gamme d'utilisateurs sous diverses formes (voir par. 10 et 11). Les annuaires et rapports annuels et bisannuels contiennent principalement des textes et des analyses destinés plutôt aux spécialistes qu'aux politiques. Les rapports sont préparés à l'intention des organismes intergouvernementaux et des groupes d'experts; les données statistiques sont communiquées sous forme imprimée et électronique, et le matériel de promotion, comme les brochures et les bulletins, est régulièrement produit, principalement sous forme imprimée.

68. Tous ces éléments sont importants et répondent en fait souvent à une demande expresse. Ils interviennent dans la prise de décisions en faisant connaître les questions relatives au développement durable et contribuant ainsi à informer le public; en fournissant des données techniques ou scientifiques aux spécialistes, ingénieurs et autres cadres, qui en ont besoin pour formuler les analyses et recommandations qui alimentent le processus politique; et en proposant des objectifs généraux et des moyens d'action qui seront discutés au niveau intergouvernemental. Néanmoins, la plupart de ces informations ne sont pas présentées sous une forme permettant une utilisation immédiate et directe par les décideurs aux niveaux national et local. Les exceptions, même sous une forme expérimentale, sont intéressantes en ce qu'elles montrent la direction dans laquelle pourrait être orientée la diffusion de l'information.

69. En général, les décideurs ont besoin d'informations succinctes, représentatives, pouvant se prêter à d'autres scénarios et être adaptées aux conditions nationales (ou locales). Des indicateurs devraient faciliter ce processus. On doit pouvoir disposer de données à jour sur la situation actuelle et les références géographiques, et trouver le moyen d'anticiper l'avenir grâce à la modélisation, à des projections et à des scénarios permettant de déterminer les moyens d'action envisageables et à leurs implications. Les rapports ont toujours leur importance en tant qu'analyses "autonomes", dans la mesure où ils explicitent les données quantitatives et les situent dans leur contexte.

70. L'Atlas électronique d'Action 21, actuellement mis au point par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), au Canada, constitue un autre exemple d'instrument qui pourrait s'avérer utile pour les décideurs. Le composant initial de ce projet consistera en une interface-utilisateur ainsi qu'une application consacrée au chapitre 15 d'Action 21, intitulé "Préservation de la diversité biologique". Ce volume comprendra une base de données géographiques sur CD-ROM pour contrôler les indicateurs de la diversité

biologique, deux scénarios multimédias sur la diversité biologique et des outils connexes pour compléter l'Atlas d'un point de vue fonctionnel. L'objectif à long terme de l'Atlas électronique est de couvrir les 40 chapitres d'Action 21. Il enregistrera, à l'intention des agents d'exécution des programmes d'Action 21, les réussites – ainsi que les échecs – spécifiques des modèles du développement durable dans le cadre de tribunes informatisées.

71. L'information est diffusée sous forme imprimée, de disquettes et par le biais de réseaux électroniques. Presque tous les organismes des Nations Unies utilisent ces trois moyens, et dans l'avenir immédiat, cette surabondance est à la fois utile et nécessaire. L'objectif peut être de s'acheminer vers des services électroniques en direct permettant un accès rapide, capables de traiter de grandes quantités de données et d'un coût relativement faible. La Veille météorologique mondiale est maintenant accessible grâce à l'Internet. À terme, les systèmes électroniques ne permettront pas seulement le dialogue et le téléchargement, mais également grâce à des séminaires et ateliers électroniques, la consultation de groupes d'experts, conseillers et formateurs par les décideurs, de façon à leur faire gagner aussi bien du temps que de l'argent.

72. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a, de façon détaillée et structurée, enregistré les actes de la Commission du développement durable sur un support informatique et les a transmis en serveur d'informations Gopher du PNUD accessible par l'Internet; les documents de la Commission du développement durable sont également transmis à l'Association for Progressive Organizations (APO) et aux réseaux TogetherNet. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable promeut également la mise au point d'une interface permettant l'accès direct aux archives électroniques de l'Organisation des Nations Unies (système à disques optiques) concernant les documents établis à l'intention de ses organes délibérants par le biais de l'Internet et utilise les conférences électroniques du réseau de l'APC pour instaurer un dialogue avec les ONG et autres grands groupes. Le projet de la FAO concernant l'évaluation des ressources forestières fait de plus en plus appel à l'électronique pour la diffusion de l'information. Les documents relatifs aux pays tropicaux existent maintenant sur disquette et sont également accessibles par le biais de l'Internet. Les informations numériques seront bientôt disponibles sur disquette pour l'évaluation des pays tropicaux faite en 1990.

73. Pour l'heure, cependant, la réalité est que trop peu de pays, ou de départements, instituts et organismes pertinents au sein de ces pays, disposent de ressources humaines ou techniques ou de systèmes de télécommunications leur permettant de tirer parti des nouveaux médias électroniques. En même temps, de nombreux organismes des Nations Unies ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales ont de plus en plus recours aussi bien aux documents imprimés qu'aux disquettes, et de fait, ces dernières constituent un moyen intermédiaire pour avoir accès aux informations électroniques. Elles sont moins coûteuses à distribuer que des montagnes de papier; elles sont facilement reproduites et diffusées plus largement dans les pays; elles permettent d'introduire directement des données dans un système informatique et leur utilisation permet de renforcer les capacités aussi bien techniques qu'humaines.

74. Un grand nombre d'organisations s'efforcent de recueillir des informations et d'établir des statistiques relatives à l'environnement et autres questions connexes dans les pays. La préparation, sur une base régulière, d'un inventaire de qui fait quoi permettrait d'éviter les chevauchements d'activités et faciliterait la création de réseaux électroniques, aux niveaux tant national qu'international. La CESAP a pris une initiative à cet égard en collaboration avec le PNUÉ (et sa base de données sur les ressources mondiales) et l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'environnement.

75. Les débats portant sur la diffusion de l'information tendent à privilégier l'entité émettrice. Cependant, si l'utilisateur n'est pas en mesure de recevoir l'information, de l'interpréter et d'en tenir compte dans le processus de prise de décisions, l'importance et la qualité de l'information fournie ne veulent rien dire. Les programmes de renforcement des capacités doivent donc appuyer tout particulièrement les capacités de "courtage" locales et aider les responsables à mieux utiliser les informations disponibles. Le renforcement des capacités passe également par une formation au traitement général des données techniques, à l'utilisation des techniques informatiques, à l'évaluation des besoins ainsi que de l'information et de son impact, à la collecte et au suivi de données et à la mise au point et à l'utilisation des méthodologies. Le renforcement des capacités doit porter non seulement sur la mise en valeur des ressources humaines mais également sur le renforcement institutionnel par le biais des technologies d'information et l'accès aux réseaux pertinents.

76. Il est également primordial de s'assurer que les bibliothèques des universités et d'autres institutions ainsi que les bibliothèques publiques disposent d'informations à jour et qu'elles sont dotées de systèmes informatiques à cet effet. Ce programme aurait des conséquences importantes à long terme pour la formation des futurs responsables ainsi que la formation en cours d'emploi des responsables actuels. L'OMS et le PNUÉ ont créé un réseau mondial concernant les bibliothèques s'occupant d'environnement (GELNET) afin tout particulièrement de renforcer la diffusion d'informations par le biais des bibliothèques.

77. Tous les organismes des Nations Unies et nombre d'organisations non gouvernementales ainsi que d'initiatives bilatérales intègrent le renforcement des capacités dans leurs programmes d'information et la plupart d'entre eux poursuivent tous ces objectifs. Cependant, l'insuffisance des ressources humaines et financières permettant de renforcer les capacités comme il se doit constitue un obstacle majeur. Il conviendrait de disposer d'un financement additionnel à cet effet. Le système des Nations Unies et les autres organisations devraient en outre s'efforcer d'améliorer leur efficacité par le biais d'ateliers et de cours de formation organisés en coopération, grâce à l'utilisation de matériels normalisés et, le cas échéant, par des instructions interactives. L'un des programmes actuellement mis au point par l'Organisation des Nations Unies (secrétariat intérimaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), le PNUÉ, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le PNUD est le CC:COPE, qui comprend un élément formation intitulé CC:TRAIN. Ce programme comporte une formation à l'application des lignes directrices en matière de gestion de l'environnement, de Capacités 21 et d'autres programmes pertinents et fait appel au Programme de constitution de réseaux pour le développement durable

pour qu'il lui fournisse les capacités et les ressources au niveau national lui permettant d'utiliser les systèmes en place.

B. Normes et méthodes permettant de traiter l'information

78. Les pays, l'ensemble du système des Nations Unies et un certain nombre d'organisations non gouvernementales disposent d'une multitude d'informations mais ces dernières s'adressent surtout à un public spécialisé et font l'objet d'une diffusion sectorielle. Il serait possible d'en tirer un bien meilleur parti pour le développement durable en établissant des corrélations croisées par le biais d'une analyse interdisciplinaire, par exemple en reliant les données épidémiologiques sur la situation sanitaire et les données environnementales sur les problèmes de pollution dans une même zone. Il faudrait pour cela parvenir à un accord sur des méthodes et définitions normalisées afin de pouvoir faire ce genre de comparaisons de façon efficace. L'initiative de plusieurs gouvernements visant à établir des groupes de travail et conseils interinstitutions ainsi qu'à mettre au point des indicateurs nationaux en matière de développement durable s'avère fort utile pour intégrer l'analyse des données pertinentes.

79. Au sein du système des Nations Unies, la question de l'établissement de liens et de la normalisation intersectorielle est abordée par le Plan Vigie. Au fur et à mesure que le Plan se développera, d'autres organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies seront également invitées à participer.

80. L'accès des responsables à l'information dépend également de l'existence d'intermédiaires aidant à l'analyse des données et au reconditionnement de l'information sous des formes appropriées. Deux entités, le secrétariat intérimaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'OMS, ont indiqué qu'elles utilisaient ou avaient l'intention d'utiliser le Consortium du réseau international d'information sur les sciences de la Terre à cet effet. Le PNUD utilise les réseaux pour le développement durable comme intermédiaires. L'Institut international du développement durable a publié un guide de référence sur le développement durable qui doit jouer le rôle d'un "filtre" pour les responsables de matériels clefs et sources d'information pertinentes. Le NGONET a pour principale fonction de canaliser l'information entre les niveaux local, régional et international.

81. D'autres utilisent leurs bureaux régionaux, leurs ateliers, leurs experts ou leurs consultants à cet effet. Certains indiquent qu'ils reconditionnent l'information eux-mêmes en présentant les données sous des formes accessibles au grand public. Cependant, la plupart des organisations ayant répondu notent qu'elles n'ont recours à aucun intermédiaire. Compte tenu du fait qu'il s'agit là d'une question déterminante pour la traduction de données complexes en options politiques, il convient d'accorder une attention accrue à l'utilisation d'intermédiaires et éventuellement, de coordonner les informations médiatisées obtenues aux niveaux national et régional.

C. Mise au point d'une documentation concernant l'information

82. L'un des produits du Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI) avant qu'il ne soit dissout a été le Répertoire des bases

de données et des services d'information des Nations Unies qui fait actuellement l'objet d'une évaluation de la part d'un groupe de travail du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI). Le Comité consultatif a également mis au point la cinquième édition du Macro-thésaurus et la responsabilité de la mise à jour de ce thésaurus a été confiée au Département de la coordination des politiques et du développement durable⁴.

83. D'autres activités sont entreprises par des organisations non gouvernementales, notamment la production de guides thématiques par le Consortium du réseau international d'information sur les sciences de la Terre et du Thésaurus des offices agricoles du Commonwealth (CAB) en collaboration avec la FAO, le CRDI et le Département de l'agriculture des États-Unis. L'UICN participe également à la mise au point d'une méta-information par le biais d'INTERAISE, du Sourcebook for Conservation and Biodiversity Information (Guide de référence en matière de protection et de diversité biologique) et d'une table ronde sur l'information et la documentation en matière d'environnement basée dans la région de Genève (un réseau informel de 29 OIG, ONG et organisations suisses).

84. Dans chaque pays, une organisation devrait être chargée de la coordination de la méta-information concernant tous les domaines abordés par Action 21 au niveau national. Cette organisation peut varier d'un pays à l'autre; ce sera de préférence un service national, mais un organisme des Nations Unies tel que le PNUD pourra cependant servir de centre de liaison lors des étapes initiales de renforcement des capacités. Bien qu'un nombre considérable d'activités d'information régionales soient déjà menées, notamment par les centres régionaux compatibles avec la base de données GRID, le Programme pour les mers régionales du PNUD, les commissions régionales et autres organismes régionaux, l'appui à la coordination régionale doit être renforcé.

D. Création et renforcement des capacités de constitution de réseaux électroniques

85. La création de réseaux électroniques peut éviter d'avoir à rassembler toutes les données en un seul endroit, ces réseaux constituant en effet des mécanismes permettant de ne rechercher et rassembler que les informations nécessaires figurant dans diverses bases de données. Il convient pour ce faire de disposer de ce que l'on appelle maintenant les métadonnées, c'est-à-dire d'informations permettant de déterminer qui a telles ou telles données, où elles se trouvent et comment on peut y avoir accès. L'explosion des nouvelles techniques informatiques et leur utilisation partout dans le monde permettent d'adopter des méthodes nouvelles, plus efficaces, pour la fourniture d'informations aux responsables. La Commission économique et social pour l'Asie occidentale (CESAO), par exemple, en coopération avec le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe, s'efforce de créer un réseau arabe intégré à l'intention de responsables de cette région, dans le domaine de l'environnement.

86. Les données fournies pour l'élaboration du présent rapport indiquent qu'il existe un très grand nombre de réseaux fort divers sur des questions qui se chevauchent. L'identification et la compréhension de l'objectif de chacun de ces réseaux constituent une tâche colossale pour les organisations

internationales mais le problème est probablement plus complexe encore au niveau national. Afin d'aborder ce problème, les maîtres d'oeuvre siégeant au Comité interinstitutions du développement durable voudront peut-être envisager la possibilité de mettre au point et diffuser une méta-information concernant les domaines d'Action 21 dont ils sont respectivement chargés.

87. Les maîtres d'oeuvre pourraient également créer, le cas échéant, des groupes d'étude interinstitutions sur la méta-information intersectorielle (par exemple l'eau, la santé et l'agriculture). Ces groupes d'étude pourraient voir s'il est possible de rationaliser les réseaux existants et d'éviter la création de nouveaux réseaux lorsque cela est souhaitable et comporter éventuellement des experts nationaux ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales.

88. Le Comité interinstitutions du développement durable voudra peut-être aborder la question des "métaréseaux" qui permettraient de relier tous les organismes des Nations Unies entre eux ainsi qu'aux autres grands producteurs de bases de données.

89. Plusieurs organisations participent à des travaux de recherche et de renforcement des capacités en faveur du développement durable, et notamment certaines fondations privées et des donateurs bilatéraux, ont décidé de créer BELLANET. Ce réseau électronique devrait permettre aux donateurs et autres entités de renforcer leur efficacité en regroupant leurs efforts et en collaborant sur le plan financier dans tous les domaines du développement durable. Au cours de la phase pilote, l'attention se portera surtout sur la diversité biologique, les ressources forestières, l'énergie, la diffusion à l'échelle du système de plans d'investissement en matière de recherche, d'informations permettant la prise de décisions et le renforcement des capacités en matière d'environnement, dans le cadre des programmes de pays.

90. Les travaux du NGONET ont déjà été mentionnés. Les trois réseaux dont le Conseil de la Terre a favorisé la création méritent également d'être mentionnés : a) un réseau reliant les ombudsmen s'occupant d'environnement et de développement dans le monde entier; b) un métaréseau reliant les réseaux s'occupant d'éducation, d'information et de formation existant déjà; et c) un réseau de conseils nationaux chargés du développement durable.

91. Lors de la mise en place des réseaux électroniques d'information, il conviendra de s'efforcer de fournir le soutien financier et technique nécessaire afin que puissent y participer tous les pays à faible revenu intéressés. Cette dépense modeste permettrait d'étoffer considérablement la base d'informations disponibles et aurait un impact non négligeable sur le développement.

E. Utilisation des sources d'informations commerciales

92. Pour que les informations puissent être utilisées lors de la prise de décisions, il convient de surmonter un certain nombre d'obstacles au flux nécessaire d'informations. Il est de plus en plus difficile d'accéder à l'information destinée au public, souvent pour des raisons de coût. Les organisations non gouvernementales, et même certains services gouvernementaux, s'efforcent de trouver des façons de rentabiliser leurs investissements et

considèrent que la vente de données est une option. Dans certains pays, les services publics sont privatisés. Les utilisateurs commerciaux de données pouvant habituellement répercuter les coûts encourus sur leurs clients, le prix des données est souvent fixé de façon à mettre ces dernières à la portée du secteur privé, ce qui rend les services publics, et notamment les organismes des Nations Unies, non compétitifs.

93. De manière générale, il convient de disposer de ressources financières pour acheter les informations détenues par des vendeurs privés. On peut cependant trouver des solutions plus créatives pour avoir accès à ces informations et notamment avoir recours au troc. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a par exemple lancé un programme grâce auquel les documents de la Commission du développement durable et d'autres organes pertinents sont envoyés aux grands vendeurs commerciaux d'informations qui les intègrent dans leurs bases de données bibliographiques. En échange, le Département a accès à des informations privées. Les centres nationaux, en participant aux travaux des centres associés à la GRID, ont accès à des techniques et données qui leur seraient sinon inaccessibles. En contrepartie, le PNUE et l'ONU améliorent leur fonds de données nationales.

94. Il ne s'agit pas seulement de trouver des approches novatrices en ce qui concerne l'accès aux informations privées, il faut également que tous les projets de développement durable prévoient le financement de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de l'information. Afin d'améliorer la qualité et l'utilité des données, les institutions pertinentes devront adopter une stratégie de commercialisation.

IV. CONCLUSIONS ET PROJETS D'ACTION

95. 1. L'attention de la Commission du développement durable est appelée sur le projet de programme de travail en vue de formuler un ensemble d'indicateurs du développement durable. On propose à la Commission d'approuver le programme de travail, notamment ce qui suit : a) amélioration des échanges d'informations entre tous les agents intéressés; b) mise au point de fiches méthodologiques qui seront mises à la disposition des gouvernements; c) formation et renforcement des capacités aux échelons régional et national; d) mise à l'essai de l'ensemble d'indicateurs dans trois ou quatre pays et suivi de l'expérience; e) évaluation de l'ensemble d'indicateurs et, si besoin est, ajustements.

96. 2. Les gouvernements devraient veiller à l'échelon national à l'intégration des informations sur le développement durable en faisant appel à leurs institutions chargées de la coordination en la matière. Il s'agirait entre autres de mettre au point un programme d'information global et cohérent en collaboration avec le public concerné pour ce qui est de la collecte et de l'évaluation des données. Dans ce contexte, il conviendrait d'appuyer des initiatives telles que le programme du PNUD concernant la constitution de réseaux pour le développement durable.

97. 3. Le système des Nations Unies, en collaboration, le cas échéant, avec des organisations non gouvernementales, devrait appuyer sans réserve, renforcer et rendre opérationnel le Plan Vigie, la coordination étant assurée par le PNUE. Le PNUD, de concert avec le PNUE et le Département de la coordination des

politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU et en coopération avec d'autres organismes intéressés, devrait préciser plus avant la Veille du développement. Il faudrait que le Plan Vigie et le Plan de surveillance du développement évoluent en tant que deux systèmes d'appui étroitement liés permettant de suivre et d'évaluer le développement durable. Il faudrait mettre à la disposition de la Commission lors de sa session de 1997 un programme de travail sur le Plan de surveillance du développement et ses rapports avec le Plan Vigie.

98. 4. Il faudrait que les organismes des Nations Unies s'emploient à mettre au point un système commun ou compatible d'accès à leurs bases de données respectives pour partager pleinement leurs données, et en rationaliser la collecte et l'interprétation tout en identifiant les lacunes éventuelles.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Dr. Albert Adriaanse, Environmental Policy Performance Indicators: A Study on the Development of Indicators for Environmental Policy in the Netherlands, publié par SDU (La Haye, avril 1993), p. 9 à 11.

³ La liste établie figure dans un tableau mis à la disposition de la Commission sous forme de note d'information. On peut également se la procurer auprès du secrétariat de la Commission et du secrétariat chargé de l'application du Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies. On pourra également consulter le Synopsis of Programmes and Activities in Environmental Statistics, Indicators and Accounting (11 janvier 1995), élaboré par la Division de statistique sous l'égide de la Commission de statistique et disponible auprès du Directeur de la Division de statistique.

⁴ Rapport du Comité de coordination des systèmes d'information (ACC/1994/ISCC/12 du 9 février 1994, par. 78).

Annexe 1

INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : PROGRAMME DE TRAVAIL

Introduction

1. Action 21, dans son chapitre 40, prévoit l'élaboration d'indicateurs du développement durable. Action 21 a en particulier prié les pays à l'échelon national, et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, à l'échelon international, de définir la notion d'indicateurs du développement durable afin de pouvoir les identifier (par. 40.6). Cette question a été soulevée lors des deux premières sessions de la Commission du développement durable au cours desquelles un grand nombre de pays ont insisté sur l'urgente nécessité de ces indicateurs. D'autres pays ont manifesté une certaine inquiétude et ont insisté sur le fait qu'il faudrait mettre au point ces indicateurs en étroite collaboration avec les gouvernements. Conformément au programme de travail thématique pluriannuel qu'elle a adopté à sa première session, la Commission examinera à sa troisième session les progrès accomplis dans l'élaboration de ces indicateurs en application du chapitre 40 d'Action 21.

2. Ces indicateurs sont indispensables lorsqu'il faut prendre une décision avisée et procéder pour ce faire à une collecte de données efficace. Pour aider les décideurs à tous les niveaux et axer davantage l'attention sur le développement durable, il importe de disposer d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans cette voie. L'utilité de ces indicateurs se trouve renforcée, pour la prise des décisions, lorsqu'ils sont utilisés en corrélation avec les objectifs qui ont été fixés dans les programmes nationaux.

3. Il s'agit de mettre à la disposition des décideurs à l'échelon national des indicateurs du développement durable, et, pour ce faire, le programme de travail prévoit les activités suivantes : définition des indicateurs, clarification des méthodologies et, selon que de besoin, stages de formation et autres activités de renforcement des capacités. Ces indicateurs, tels qu'utilisés dans les programmes nationaux, peuvent figurer aussi dans les rapports nationaux présentés à la Commission du développement durable et à d'autres organes intergouvernementaux.

4. Un certain nombre de pays procèdent à l'élaboration de leurs propres indicateurs aussi bien pour l'environnement que pour le développement durable. Parallèlement, plusieurs organismes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, s'emploient à mettre au point des indicateurs du développement durable. (Des renseignements complémentaires sur ces activités figurent dans la partie principale du présent rapport, aux paragraphes 20 à 24.) Le Département de la coordination des politiques et du développement durable, en sa qualité de maître d'oeuvre, a pour rôle de réunir les nombreux agents oeuvrant dans ce domaine et, en s'appuyant sur leurs travaux, de proposer un programme concerté sur des indicateurs du développement durable susceptible de répondre directement aux besoins de la Commission du développement durable ainsi qu'à ceux de tous les États Membres.

Indicateurs du développement durable

5. Lors de la formulation de ces indicateurs, il importe de relever le défi consistant à pleinement intégrer les aspects sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels du développement durable. La communauté scientifique en particulier a encore beaucoup à faire afin de comprendre et d'expliquer ces multiples interdépendances.

6. Ces dernières années, on a formulé des indicateurs sociaux qui sont utilisés dans le monde entier. Des indicateurs économiques sont aussi employés depuis de nombreuses années aux échelons national, régional et international et il est possible de choisir certains de ces indicateurs sociaux ou économiques ayant trait à des questions qui rentrent précisément dans le cadre du développement durable. Les indicateurs d'environnement sont plus nouveaux et il reste encore beaucoup à faire dans certains domaines avant que ces données ne soient disponibles.

7. Compte tenu des indicateurs appropriés disponibles, il est proposé que la Commission du développement durable décide de se fonder, pour la poursuite de ses travaux, sur l'ensemble d'indicateurs présenté ci-dessous, étant entendu qu'il s'agit là d'un instrument de travail souple et que ces indicateurs, après d'autres recherches méthodologiques, des mises à l'essai et des stages de formation, seront ajustés en fonction des besoins des pays. On propose en outre que la Commission approuve le programme de travail sur les indicateurs du développement durable, tel qu'il figure dans les paragraphes 22 à 26 ci-dessous.

8. Il est également proposé que la Commission du développement durable continue de collaborer aux travaux de la Commission de statistique sur les indicateurs d'environnement.

Grands agrégats d'indicateurs

9. Parallèlement, on peut commencer à élaborer de grands agrégats d'indicateurs de la durabilité du développement. Ce travail, de longue haleine, est important pour trois raisons : il permettra d'étudier les rapports entre les diverses variables, c'est-à-dire l'interdépendance fondamentale des composantes du développement durable; il concentre les activités de collecte et d'analyse des données, qui pourront plus facilement être présentées aux décideurs; il pourrait être le fondement d'un système d'alerte rapide, si nécessaire.

10. Divers autres travaux visant à mettre au point des indicateurs macroagrégés sont en cours. Notamment, le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) a lancé en collaboration avec le PNUE un projet qui porte actuellement sur les aspects écologiques de la durabilité, mais qui pourrait être étendu à d'autres aspects du développement durable.

Ensemble d'indicateurs de la durabilité du développement

11. L'ensemble d'indicateurs proposé ici doit permettre aux décideurs de suivre les progrès réalisés par leur pays dans l'application d'Action 21. S'il faut bien entendu préserver une certaine souplesse dans ces indicateurs – les conditions, activités et priorités du développement durable variant d'un pays à

l'autre – il est nécessaire cependant d'uniformiser les concepts, les définitions et la classification, afin d'établir le système international cohérent qui a souvent été souhaité des indicateurs.

12. Il faudra organiser des ateliers et des programmes régionaux de renforcement des capacités pour faciliter l'application de ce système au niveau national. Divers pays ont déjà une expérience à cet égard, mais on pourrait encore essayer les indicateurs dans trois ou quatre pays afin d'affiner le système, que l'on adaptera, le cas échéant, en fonction des résultats d'une évaluation faite au niveau national et des éléments nouveaux qui pourraient être à considérer, à l'échelon du pays ou plus généralement.

13. En élaborant les indicateurs proposés, on est parti du principe qu'ils devaient :

a) Être applicables à l'échelle nationale (certains pays souhaiteront peut-être utiliser également des indicateurs à l'échelle de leurs subdivisions administratives ou régionales);

b) Être adaptés à l'objectif principal, à savoir évaluer les progrès accomplis pour assurer la durabilité du développement;

c) Être faciles à comprendre, c'est-à-dire clairs, simples et sans ambiguïté;

d) Être applicables avec les moyens logistiques, techniques et autres, et les délais que les pays peuvent y consacrer;

e) Être solidement conçus;

f) Être peu nombreux, mais non limitatifs, et pouvoir être adaptés en fonction de nouveaux éléments;

g) Bien couvrir tous les aspects du développement durable, et d'abord les objectifs d'Action 21;

h) Refléter dans la mesure du possible un consensus international;

i) Puissent être établis à l'aide de données faciles à obtenir ou n'exigeant pas des moyens excessifs et qui soient suffisamment étayées, de qualité connue et mises à jour à intervalles réguliers.

14. Comme on l'a déjà dit, l'ensemble proposé peut être modifié et de nouveaux indicateurs peuvent y être ajoutés, par exemple à la suite d'accords juridiques internationaux ou en fonction de l'expérience acquise au niveau national. Par ailleurs, un travail méthodologique est encore nécessaire pour mettre au point certains indicateurs qui pourraient se révéler importants, en particulier divers indicateurs écologiques (géoréférencés), et ceux qui mesureraient des éléments traités à divers chapitres d'Action 21 mais qui n'ont pas été considérés dans l'ensemble proposé :

Chapitre 4 et autres : différences entre les modes de consommation des groupes riches (par exemple, consommation de l'eau non polluée) et ceux des groupes pauvres (par exemple, accès à une eau non polluée);

Chapitres 8, 38, 39, 40 : structures de prise de décisions (indicateurs des éléments moteurs); renforcement de l'information traditionnelle (indicateurs des éléments moteurs et de l'action);

Chapitre 13 : développement durable des zones montagneuses (indicateurs des éléments moteurs, de la situation et de l'action);

Chapitre 15 : questions relatives à la biodiversité (indicateurs des éléments moteurs);

Chapitre 16 : questions relatives aux biotechnologies (indicateurs des éléments moteurs, de la situation et de l'action);

Chapitre 17 : océans, mers et zones côtières (indicateurs de l'action);

Chapitre 19 : Substances chimiques toxiques;

Chapitre 20 : déchets dangereux (indicateurs de l'action);

Chapitre 21 : rejets industriels/urbains;

Chapitres 23-32 : participation et représentation des grands groupes dans les décisions (indicateurs des éléments moteurs, de la situation et de l'action);

Chapitre 34 : transfert de technologie (indicateurs des éléments moteurs, de la situation et de l'action);

Chapitre 35 : science (indicateurs des éléments moteurs, de la situation et de l'action);

Chapitre 37 et autres : renforcement de capacités (indicateurs des éléments moteurs, de la situation et de l'action).

15. Il faudrait appuyer, étudier et essayer des indicateurs sociaux, économiques et structurels perfectionnés qui permettraient de mieux mesurer les progrès réalisés pour assurer la durabilité du développement, et poursuivre de même la recherche et l'expérimentation d'indicateurs écologiques. D'autres catégories et sous-catégories d'indicateurs, souvent plus détaillées, seront peut-être nécessaires, notamment pour des évaluations à l'échelle sous-nationale, zonale et sectorielle.

Structure générale du système d'indicateurs

16. Les indicateurs sont classés en trois rubriques : éléments moteurs – situation – action. Cette classification s'inspire de celle qui est largement acceptée pour les indicateurs écologiques, pression – situation – action, la notion de "pression" ayant été remplacée par celle d'"éléments moteurs" pour

refléter l'inclusion des indicateurs sociaux, économiques et institutionnels. Les indicateurs des éléments moteurs rendent compte des activités, structures et processus humains qui ont une incidence sur le développement durable; les indicateurs de situation font le point des facteurs de durabilité dans le processus de développement, et les indicateurs de l'action reflètent les orientations et actions décidées face à l'évolution du développement. Jusqu'à présent, cette structure a surtout été appliquée à l'écologie; on essaiera dans le cadre du plan du travail de déterminer si elle est plus largement applicable et convient pour les autres aspects du développement durable.

17. Il convient de souligner que l'organisation en colonnes et lignes de cet ensemble pilote d'indicateurs sera peut-être modifiée dans quelques années, lorsqu'on aura plus d'expérience. Il se pourrait par exemple qu'il soit nécessaire d'affiner la représentation des liens de cause à effet, ou impact. La classification retenue n'est que la première étape d'un processus itératif qui se renouvelle.

18. Les catégories dans lesquelles sont regroupés les indicateurs couvrent respectivement les aspects social, économique, écologique et structurel du développement durable et renvoient aux divers chapitres d'Action 21. Le fait que les indicateurs se rapportent aux quatre aspects traités dans Action 21 et à tous les chapitres de ce même programme garantit que les éléments les plus importants du développement durable seront mesurés.

19. Ces divers axes de classification définissent une grille des indicateurs. Il est important de savoir que pour le moment, cette présentation sous forme de tableau n'implique pas de rapport de causalité, ni à l'horizontale ni à la verticale. Ce n'est qu'après avoir étudié de manière approfondie les liens qui peuvent exister entre indicateurs que l'on pourra comprendre les relations causales et les représenter.

Acteurs; plan de travail

20. Lorsqu'il faudra établir un groupe d'indicateurs, diverses organisations devront se consulter dans la transparence pour affiner au besoin ces mesures, et notamment la méthodologie qui y préside, et déterminer pour chaque indicateur si des données sont disponibles, afin de décrire de façon complète cet indicateur par une série de fiches. Un certain nombre d'entités ont accepté, compte tenu de leur mandat et des activités qu'elles mènent actuellement, d'ouvrir la voie à cet égard : la Division de statistique et le Département de la coordination des politiques et du développement durable (Secrétariat de l'ONU), le PNUD, l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), le PNUE, le secrétariat de la Convention de Bâle, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la Banque mondiale, l'ONUDI, l'OCDE et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. En outre, participeront à cette opération, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, les commissions économiques régionales et autres organismes intéressés des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et autres représentants des principaux groupes.

21. Les fiches de méthodologie comprendront entre autres les informations suivantes :

- Une introduction décrivant l'objectif et l'intérêt que présente l'indicateur et le rapport qu'il a avec le développement durable;
- La définition et une description conceptuelle de l'indicateur brièvement situé par rapport aux trois rubriques - Éléments moteurs - Situation - Action -, avec des mécanismes éclairant la conception et l'interprétation de l'indicateur;
- Pour chaque indicateur, une évaluation des possibilités de recueillir des données auprès de sources nationales et internationales;
- Des références documentaires et autres, pour informations supplémentaires et contacts.

Résumé du plan de travail

22. En ce qui concerne la mise en place des indicateurs :

a) Échange d'information (à partir de 1995) : Il faut intensifier l'échange entre tous les intéressés (organismes, gouvernements, principaux groupes) d'informations sur la recherche, les méthodes et les pratiques concernant les indicateurs. Il faudrait notamment créer une base internationale de données à laquelle on puisse librement accéder. Les rapports entre les activités sur lesquelles portent les indicateurs et les objectifs et besoins nationaux devraient être précisés. Au niveau national, le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable (PNUD) permettrait de coordonner la collecte des informations pertinentes et d'améliorer l'accès aux données;

b) Fiches de méthodologie (1995-1996) : Comme on l'a indiqué plus haut, les organismes chefs de file établiront, en se consultant dans la transparence, un descriptif des indicateurs, en précisant notamment l'intérêt que ceux-ci présentent et la méthodologie de base, et ils évalueront pour chaque indicateur les possibilités d'accès aux données et les sources de celles-ci. On pourrait porter ces informations sur une première série de fiches communiquées d'ici à 1996 aux gouvernements qui pourraient alors s'aider des indicateurs répondant à leurs priorités et problèmes respectifs pour élaborer leur politique nationale. Les pays pourront également utiliser les indicateurs pour établir les rapports qu'ils présenteront à la cinquième session de la Commission du développement durable, en 1997;

c) Formation et renforcement des capacités (1995 à 1981) :

- i) Il faudrait former les responsables gouvernementaux et ceux des autres groupes intéressés à l'utilisation des indicateurs, afin qu'ils sachent suivre les progrès accomplis à l'échelon national pour assurer un développement durable et les aider, s'ils en font la demande, à adapter l'ensemble d'indicateurs aux besoins et objectifs du pays. D'autres programmes de renforcement des capacités, dans tous les

domaines, de la collecte de données à l'utilisation des indicateurs pour l'élaboration de politiques, devraient être lancés;

- ii) La priorité devrait être donnée à la formation des formateurs, notamment des scientifiques et autres experts nationaux, qui à leur tour pourraient dispenser une formation plus large aux agents des pouvoirs publics intéressés. Le mieux serait d'assurer cette formation au niveau régional, avec l'appui des commissions économiques et d'autres organisations opérant à cet échelon. Il faut étudier des techniques de formation plus novatrices et plus efficaces que celles utilisées traditionnellement;
 - iii) La coordination de la formation à l'échelon national est importante; elle peut être réalisée dans le cadre de Capacités 21. Il s'agit notamment d'élargir la portée sectorielle des activités en cours ou prévues des organismes des Nations Unies. Il faudrait par exemple organiser par l'intermédiaire des conseils nationaux pour le développement durable des réunions nationales, auxquelles participeraient le gouvernement intéressé, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des représentants des principaux groupes et des médias, pour renforcer les capacités dont le pays a besoin pour utiliser les indicateurs;
 - iv) Les ressources destinées à ces activités seront autant que possible mises en commun et utilisées de façon efficace et concertée. Il faudra peut-être faire appel également à des ressources extrabudgétaires que l'on s'emploiera à recueillir;
- d) Observation de l'expérience de quelques pays (1996 à 1981) : On pourrait essayer les indicateurs dans trois ou quatre pays pour obtenir des données d'expérience, déterminer s'ils sont applicables et les perfectionner. Il convient de noter que les essais et le renforcement des capacités se renforcent mutuellement et devraient être organisés en même temps;
- e) Évaluation de l'ensemble d'indicateurs (2000) : L'applicabilité des indicateurs du développement durable au niveau national sera évaluée à partir de tous les résultats obtenus et l'ensemble d'indicateurs sera au besoin ajusté.

23. En ce qui concerne l'élaboration de grands agrégats d'indicateurs : l'ensemble d'indicateurs servira à élaborer des agrégats d'indicateurs pour faciliter la prise de décisions à tous les niveaux. On pourrait entreprendre et coordonner ce travail d'élaboration dans le cadre du projet SCOPE/PNUÉ, en mettant à profit l'expérience acquise avec l'ensemble proposé ici et en considérant tous les aspects du développement durable.

24. En ce qui concerne l'analyse des corrélations intersectorielles, la communauté scientifique est invitée à approfondir le recensement et l'évaluation des rapports entre les aspects économiques, sociaux, structurels et écologiques du développement durable. Le projet SCOPE pourrait faciliter la coordination de ces activités. On étudie déjà dans le cadre d'un projet conjoint OMS/PNUÉ, "HEADLAMP", les rapports qui existent entre les données sur les activités du développement, la santé et l'environnement, en vue d'aider aux décisions

concernant les modes de développement durables, et on procédera en 1995 à des consultations et à des analyses sectorielles dans quelques pays. Les organismes internationaux intéressés sont encouragés à s'associer à ces activités, qui porteront sur l'élaboration et l'expérimentation d'indicateurs basés sur des données relationnelles, et présentant un intérêt pour l'élaboration de politiques aux échelons national et local.

25. S'agissant des activités connexes, on a noté dans l'introduction que beaucoup sont en cours. Il est souhaitable que la communauté scientifique entreprenne avec l'appui et les conseils des organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, des gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres représentants des principaux groupes l'élaboration d'indicateurs dans les domaines où il n'en existe pas d'appropriés.

26. Un rapport d'activité sera présenté à la Commission du développement durable à sa quatrième session, en 1996.

Ensemble d'indicateurs du développement durable

27. Le tableau qui suit présente un ensemble d'indicateurs parmi lesquels les pays peuvent choisir librement en fonction de leurs priorités, problèmes et objectifs nationaux. Ces indicateurs se classent dans trois catégories : celle des indicateurs des éléments moteurs, qui correspondent aux activités, processus et schémas d'origine humaine qui influent sur le développement durable, celle des indicateurs de situation, qui décrivent l'état du développement durable, et celle des indicateurs d'action, qui renvoient aux possibilités d'action et autres moyens de faire face à l'évolution du développement durable. Ils recouvrent les aspects sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels du développement durable, dans l'ordre des chapitres d'Action 21.

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action
Social ^a	3. Lutte contre la pauvreté	Taux de population active (pourcentage)	Population vivant dans la misère (nombre et pourcentage)	
		Différence entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes (pourcentage)	Indice de concentration du revenu de Gini	
	5. Dynamique démographique et durabilité	Taux de croissance démographique (pourcentage)	Densité de la population (habitant/km ²)	Taux de fécondité totale
		Taux net de migration (habitants/an)		
	36. Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation (y compris les questions liées à la sexospécificité)	Taux de croissance de l'effectif d'âge scolaire	Taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage)	Pourcentage du PIB consacré à l'éducation
		Taux de scolarisation primaire (pourcentage)	Population parvenue en cinquième année d'études du cycle primaire (pourcentage)	Nombre de filles pour 100 garçons dans le secondaire (pourcentage)
		Taux de scolarisation secondaire (pourcentage)	Nombre moyen d'années d'études	Nombre de femmes pour 100 hommes actifs (pourcentage)
	6. Protection et promotion de la santé	Pourcentage de la population n'ayant pas accès à une quantité suffisante d'eau potable	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	Pourcentage du PIB consacré à la santé
		Pourcentage de la population n'ayant pas accès à des services d'assainissement corrects	Espérance de vie à la naissance (en années)	Pourcentage de la population bénéficiant de soins de santé primaires
		Pourcentage de la population exposée à une forte pollution atmosphérique posant des risques pour la santé	Taux de mortalité maternelle (pour 1 000 naissances vivantes)	Pourcentage de la population remplissant les conditions requises, qui a été vaccinée contre les principales maladies infectieuses
		Pourcentage de la population ne disposant pas de vivres en quantité suffisante		Pourcentage des femmes en âge de procréer ayant recours ou accès à la planification familiale

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action
Social (suite)				Pourcentage des dépenses nationales de santé consacré aux services de santé locaux
	7. Promotion d'un modèle viable d'établissements humains (circulation automobile et transports compris)	Taux de croissance de la population urbaine (pourcentage)	Pourcentage de la population vivant dans des zones urbaines	Dépenses consacrées aux habitations bon marché (dollars É.-U.)
		Consommation de carburant par habitant (litres)	Superficie et population des établissements non intégrés (km ² et nombre d'habitants)	Dépenses consacrées aux transports publics (dollars É.-U.)
		Nombre de mégapoles (10 millions d'habitants ou plus)	Coût et nombre de victimes (blessés et morts) des catastrophes naturelles ^b (dollars É.-U., nombre)	Dépenses d'équipement par habitant (dollars É.-U.)
			Surface habitable par personne (m ²)	Portefeuille d'investissement dans le logement
			Rapport entre le prix de l'habitation et le revenu	
Économique ^a	2. Coopération internationale	Taux de croissance réel du PIB par habitant (pourcentage)	PIB par habitant (dollars É.-U.)	Part des investissements dans le PIB (pourcentage)
		Exportation de biens et de services (dollars É.-U.)	Produit intérieur ajusté pour tenir compte de l'environnement par habitant et valeur ajoutée ajustée en fonction de l'environnement (dollars É.-U.) (pourcentage)	Participation aux accords commerciaux régionaux (oui/non)
		Importation de biens et de services (dollars des É.-U.)	Part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le PIB (pourcentage)	
			Taux de concentration des exportations (pourcentage)	

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action
Économique (suite)	4. Modification des modes de consommation ^c	Épuisement des réserves de ressources minérales (pourcentage des réserves prouvées)	Réserves minérales prouvées	Rapport entre la consommation de ressources renouvelables et celle de ressources non renouvelables (pourcentage)
		Consommation énergétique annuelle par habitant (J)	Durée de vie des réserves énergétiques prouvées (en années)	
			Part des industries grosses consommatrices de ressources naturelles dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (pourcentage)	
			Part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises (pourcentage)	
	33. Ressources et mécanismes financiers	Rapport entre le transfert net de ressources et le PIB (pourcentage)	Rapport entre le montant total de l'ADP reçue ou versée et le PIB (pourcentage)	Part des dépenses consacrées à la protection de l'environnement dans le PIB (pourcentage)
			Rapport dette/PIB (pourcentage)	Part des taxes et subventions environnementales dans les recettes publiques (pourcentage)
			Rapport service de la dette/exportations (pourcentage)	Montant des crédits nouveaux ou supplémentaires affectés au développement durable ou reçus à ce titre depuis 1992 (dollars É.-U.)
				Programme de comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement (oui/non)
				Allégement de la dette

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action
Économique (suite)	34. Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités			
Environnement Eau	18. Protection des ressources en eau douce et de leur qualité	Prélèvements annuels sur les ressources en eaux souterraines et de surface, en pourcentage de la quantité d'eau disponible Consommation d'eau à usage domestique par habitant (m ³)	Réserves en eaux souterraines (m ³) Concentration de coliformes fécaux dans les masses d'eau douce (nombre/100 ml) Demande biochimique en oxygène (DBO) et demande chimique en oxygène (DCO) dans les nappes d'eau (mg/l)	Traitement des eaux usées (pourcentage de la population desservie, total et type de traitement)
	17. Protection des océans, et de toutes les mers et des zones côtières	Prise d'espèces marines (t) Croissance de la population des zones côtières (pourcentage) Rejets de pétrole dans les eaux des zones côtières (t) Rejets d'azote et de phosphore dans les eaux des zones côtières (t)	Écart entre les stocks d'espèces marines et les niveaux susceptibles d'assurer le rendement durable maximum (pourcentage) Rapport entre l'abondance susceptible d'assurer le rendement durable maximum et l'abondance moyenne réelle (pourcentage) Indice de présence d'algues	Participation aux traités/accords maritimes (oui/non)
Terre	10. Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres	Utilisation des sols	Terres touchées par l'érosion (km ²)/indice d'érosivité	Politique de réforme foncière (oui/non) Gestion décentralisée des ressources naturelles au niveau local (oui/non)

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action	
Environnement (suite) Terre (suite)	12. Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse	Consommation de bois de feu par habitant (m ³)	Terres touchées par la désertification (km ²)/indice de désertification		
		Nombre de têtes de bétail par km ² dans les zones arides	Fréquence des sécheresses		
		Population vivant en-dessous du seuil de pauvreté dans les zones arides (pourcentage)			
	13. Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes				
	14. Promotion d'un développement agricole et rural durable	Emploi de pesticides agricoles (t/km ²)	Superficie des terres touchées par les infiltrations d'eau salée et la sursaturation en eau (km ²)	Coût des services de vulgarisation assurés et coût de la recherche agricole (dollars É.-U.)	
		Utilisation d'engrais (t/km ²)			Superficie des terres régénérées (km ²)
		Terres arables par habitant (ha/habitant)			
		Taux d'irrigation des terres arables (pourcentage)			
Autres ressources naturelles	11. Lutte contre le déboisement	Taux de déboisement (km ² /an)	Stocks de bois (m ³)	Taux de reboisement (km ² /an)	
		Production annuelle de bois rond (m ³)	Superficie des terres boisées (km ²)	Surfaces boisées protégées par rapport à la superficie totale des terres (pourcentage)	
			Part du bois dans la consommation d'énergie (pourcentage)		
	15. Préservation de la diversité biologique		Espèces menacées de disparition, espèces disparues (nombre)	Superficie des terres protégées par rapport à la superficie totale des terres (pourcentage)	
	16. Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques				

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action
Environnement (suite) Atmosphère	9. Protection de l'atmosphère	Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂) (t) Émissions d'oxydes de soufre (SO _x) et d'oxyde d'azote (NO _x) (t) Consommation de substances contribuant à la destruction de l'ozone (t)	Concentration de SO _x , de monoxyde de carbone (CO), d'oxyde d'azote (NO _x), d'ozone (O ₃), et de particules totales en suspension dans les zones urbaines (ppm)	Dépenses consacrées à la lutte contre la pollution atmosphérique (dollars É.-U.) Réduction des émissions de CO ₂ , de SO _x et de NO _x (pourcentage par an)
Déchets	21. Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées	Production de déchets industriels et municipaux (t)	Déchets éliminés par habitant (t)	Dépenses consacrées à la récupération et au traitement des déchets (dollars É.-U.) Taux de recyclage des déchets (pourcentage) Récupération des déchets municipaux (t/habitant) Taux de réduction des déchets par unité de PIB (t/an)
	19. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques			
	20 et 22. Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux ou radioactifs	Production de déchets dangereux (t) Importation et exportation de déchets dangereux (t)	Superficie des terres contaminées par les déchets dangereux (km ²)	Dépenses consacrées au traitement des déchets dangereux (dollars É.-U.)
Institutionnel	35. La science au service d'un développement durable 37. Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités			
Institutionnel (suite)	8, 38, 39 et 40.		Études d'impact sur	Ratification des accords internationaux

Secteurs	Chapitres d'Action 21	Indicateurs des éléments moteurs	Indicateurs de situation	Indicateurs d'action
	Mécanismes de prise de décisions		l'environnement (EIE) obligatoires (oui/non)	relatifs au développement durable (nombre)
			Programmes d'établissement de statistiques nationales sur l'environnement et d'indicateurs du développement durable (oui/non)	Nombre de fonctionnaires locaux pour 1 000 habitants
			Stratégies de promotion du développement durable (oui/non)	Proportion des dépenses de personnel (proportion des dépenses renouvelables consacrées aux coûts salariaux) (pourcentage)
			Conseils nationaux du développement durable (oui/non)	
			Lignes téléphoniques principales pour 100 habitants (nombre)	
	Renforcement de la capacité en matière d'information classique (partie du chapitre 40)		Représentation des populations autochtones au sein des conseils nationaux du développement durable (oui/non)	
	Section III 23 à 32. Renforcement du rôle des principaux groupes		Existence de bases de données sur les connaissances traditionnelles (oui/non) Représentation des principaux groupes au sein des conseils nationaux du développement durable (oui/non)	

^a Un grand nombre de ces indicateurs s'inspirent de séries d'indicateurs importants et connus que l'on s'efforce de mieux adapter au développement durable. Les efforts dans ce sens doivent être encouragés.

^b Des indicateurs de vulnérabilité doivent être mis au point comme suite du programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement qui figure dans le Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown, Barbade, 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et Corr.1), Chap. I, résolution 1, annexe II.

^c Les indicateurs suivants reflètent également les modes de production et de consommation :

— Part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le PIB (secteur économique);

(Suite des notes du tableau)

/ . . .

- Taux de concentration des exportations (secteur économique);
- Rapport entre la consommation de ressources renouvelables et celle de ressources non renouvelables (secteur économique);
- Consommation de carburant par habitant (secteur social);
- Consommation d'eau à usage domestique par habitant (secteur environnement, eau);
- Consommation de bois de feu par habitant (secteur environnement, terres);
- Production annuelle de bois rond (secteur environnement, autres ressources naturelles);
- Part du bois dans la consommation d'énergie (secteur environnement, autres ressources naturelles);
- Consommation de substances contribuant à la destruction de l'ozone (secteur environnement, atmosphère).

Annexe II

PLAN VIGIE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

1. Dans le cadre du renforcement du plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, un groupe de travail du Plan Vigie regroupant tous les organismes des Nations Unies intéressés a été organisé pour faciliter la prise de décisions communes. Le PNUÉ a créé un petit secrétariat du Plan Vigie, qui est chargé d'assurer la liaison entre les partenaires et de faciliter la mise en oeuvre des activités communes. On envisage que de nombreuses fonctions du Plan Vigie pourront être assumées par des groupes spéciaux d'experts recrutés dans tous les organismes. Quelques-unes des premières initiatives mises au point sont exposées ci-dessous. L'objectif est de parvenir à optimiser au maximum la programmation conjointe, la collaboration et la coopération, dans la limite des ressources disponibles. Le PNUÉ recueille également des données d'expérience sur les moyens les plus efficaces de transmettre l'information aux décideurs et communiquera à tous ses partenaires les résultats obtenus dans le cadre du Plan Vigie. De même, la mise en commun de l'expérience acquise grâce à la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) en matière de traitement et d'intégration de vastes ensembles de données sur l'environnement est prévue afin de mieux exploiter l'important volume d'informations sur l'environnement qui est déjà disponible.

2. En ce qui concerne la nécessité de mettre au point des systèmes opérationnels d'alerte rapide dans le cadre du Plan Vigie, certains éléments existent déjà et d'autres sont en préparation. La FAO dispose de systèmes d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire, notamment sur les tendances de la production, du commerce et de la consommation, ainsi que sur la sécheresse et les ravageurs migrants. L'OMS dispose d'un système d'alerte rapide sur certaines maladies infectieuses et les conséquences sanitaires des catastrophes, et a mis au point des stratégies d'alerte rapide pour la surveillance de la pollution de l'eau dans le cadre du programme GEMS/Eau (Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau). L'OMM a encouragé la mise en place de systèmes d'alerte rapide sur les cyclones tropicaux dans les zones où ils représentent une menace importante. Le Département des affaires humanitaires de l'ONU met au point un système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire et coordonne un projet interorganisations d'alerte rapide sur les nouveaux courants de réfugiés et personnes déplacées, activités qui pourraient aussi devenir des éléments du programme Veille du développement. Pour l'alerte rapide à plus long terme, les observations permanentes qui sont prévues dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation du climat, des océans et de l'environnement terrestre, à savoir, le Système mondial d'observation du climat (SMOC), le Système mondial d'observation des océans (SMOO) et le Système mondial d'observation terrestre (SMOT), devraient permettre de détecter les tendances importantes du changement à l'échelle planétaire, suffisamment à temps, il faut l'espérer, pour que la communauté internationale puisse prendre des mesures préventives. Le PNUÉ met au point les méthodes nécessaires pour étudier l'interaction entre tous ces éléments cruciaux du système mondial, ces relations et rétroactions étant les plus susceptibles de causer des surprises. Un appui suffisant à ces mesures et évaluations opérationnelles de l'environnement à long terme sera nécessaire si elles doivent remplir vraiment leur fonction en matière d'alerte avancée.

3. Le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies comprend tant les activités d'observation et d'évaluation de l'environnement et de communication de données à ce sujet de chaque institution spécialisée dans son secteur qu'une vaste gamme de programme interinstitutions qui révèlent un resserrement de la coordination et de la coopération dans tout le système. Des organisations scientifiques internationales (non gouvernementales ou gouvernementales) sont souvent associées à ces initiatives. Chaque institution participante s'emploie, dans la limite des ressources disponibles, à renforcer sa contribution dans le domaine de l'information pour la prise de décisions et à améliorer ses relations avec ses partenaires. Le PNUJ travaille avec un groupe de centres de recherche de premier plan à la mise au point d'instruments tels que des modèles informatisés permettant d'intégrer les nombreux types de données environnementales et socio-économiques, pour pouvoir ensuite établir des projections et des scénarios qui devraient aider à prévoir bien à l'avance les problèmes qui vont se poser et à soumettre aux décideurs des options sur les stratégies à adopter pour y faire face. Quelques-uns des principaux programmes relevant de diverses institutions ou réalisés à l'échelon interinstitutions à l'appui du Plan Vigie sont énumérés dans un document de séance qui sera mis à la disposition des membres de la Commission.

4. Un grand nombre des partenaires du Plan Vigie mettent au point des indicateurs pour mesurer les progrès effectués dans leurs secteurs d'activité respectifs et sur les questions prioritaires. Le Plan Vigie s'emploiera à harmoniser au maximum ces indicateurs, ainsi qu'à mettre au point des ensembles cohérents d'indicateurs de l'environnement aux niveaux national et régional, qui seront incorporés à l'ensemble d'indicateurs du développement durable qui existe déjà. À l'appui de ces travaux, le PNUJ prévoit d'élaborer un réseau d'indicateurs pour faciliter la circulation de l'information entre ceux qui travaillent sur le terrain, et une base de données relatives aux indicateurs pour permettre de repérer ceux qui conviennent à chaque usage particulier. Les organismes participant au Plan Vigie devraient également être en mesure d'aider le Département de la coordination des politiques et du développement durable à appuyer les efforts déployés à l'échelon national pour utiliser des indicateurs aux fins de la prise de décisions et comme critères en matière de développement durable, ainsi que dans les rapports à la Commission du développement durable.

5. Le Plan Vigie étudie les moyens de faire participer le public aux collectes de données, notamment des propositions relatives à une campagne du Plan Vigie visant à établir un tableau bien plus complet de l'état du monde en l'an 2000. Ces activités, si elles bénéficient d'une préparation soignée qui garantisse leur validité scientifique ainsi que le contrôle de la qualité et l'évaluation des données rassemblées, pourraient associer les écoles, les ONG, les médias et d'autres groupes à l'établissement d'un tableau plus complet de l'état des espèces, des utilisations du sol, des activités de développement, des problèmes de pollution et des caractéristiques de l'environnement humain et naturel, qui servirait d'apport pour le prochain rapport sur l'État de l'environnement dans le monde et de bases pour la surveillance continue de certaines tendances nationales et mondiales. Ces approches se sont avérées précieuses, comme on l'a vu dans certains pays, par exemple en associant des groupes d'ornithologues amateurs à un recensement annuel des populations d'oiseaux. Les initiatives visant à faire participer les écoles à la surveillance de l'environnement seront également encouragées. Ces activités auront pour effet de montrer à la

population qu'elle peut observer son propre environnement et adopter en conséquence un comportement pour ou contre la durabilité, et l'aider à mieux comprendre les résultats des efforts entrepris en matière d'information aux niveaux national et international. Ces programmes nécessiteront un engagement très ferme de la part des organismes des Nations Unies, des gouvernements, des ONG, des médias et même du secteur privé, mais présentent des avantages potentiels pour tous les participants. Peut-être est-ce là la seule méthode pratique qui pourrait être adoptée à court terme pour remédier à l'insuffisance des données dans de nombreux pays en développement.

6. L'une des priorités du Plan Vigie est de faciliter la circulation plus rapide de l'information dans l'ensemble du système et de cibler plus directement les processus de prise de décisions, pour que les décideurs puissent recevoir des informations plus à jour et correspondant mieux à leurs besoins.

7. L'étude approfondie du Plan Vigie, la collaboration plus poussée qui s'est instaurée et les résultats de l'examen du chapitre 40 par la Commission du développement durable et du Plan Vigie par le Conseil d'administration du PNUE vont permettre de définir les besoins cruciaux à satisfaire pour mettre en oeuvre le Plan Vigie dans l'ensemble du système des Nations Unies, en étroite coopération avec les gouvernements. Le coût de ces besoins sera évalué et l'on établira un ensemble correspondant d'activités spécifiques et bien ciblées, qui sera présenté aux gouvernements intéressés et autres donateurs à une table ronde sur Action 21 qui constituera une nouvelle étape de la mise en oeuvre de cette importante dimension d'Action 21.
